REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO — Travail - Démocratie - Paix

MINISTERE DES FINANCES

TRESORERIE PAIERIE GENERALE
BRAZZAVILLE

(/ I S A S :

du 22/II/1982

DECRET N° 82/1979 /MF/TPG/DC/SA/SP du portant inscription au tableau d'avancement de Monsieur MOUYOMBO François, Inspecteur du Trésor de 3è échelon des Cadres de la Catégorie A, Hierarchie I les SAF au titre de l'année 1981.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.F.P.

(/u la loi 25/80, portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des Fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires des cadres ;

(/u le décret 62/130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires des cadres ;

D.B.

(/u le décret 62/197/FP du 5/7/62 fixant les Catégories et hierarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3/2/62 ;

(/u le décret 62/198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres ;

(/u le décret 62/426 du 29/12/62 fixant le statut des cadres de la Catégorie A des SAF ;

(/u le décret 65/170/FP/BE du 25/6/65 règlementant l'Avancement des Fonctionnaires ;

(/u le décret 71/247 du 26/7/77 modifiant le tableau hierarchique des Cadres de la Catégorie A des SAF en ce qui concerne le Trésor, les Contributions Directes et l'enregistrement ;

(/u le décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196 du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

D.C.F.

(/u le décret 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres

(/u le décret 80/639 du 27/12/80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le rectificatif n°81/016 du 26/01/81 au décret n°80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire réunie le 29/6/82.

.../...

D É C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur MOULOMBO François, Inspecteur du Trésor de 3è échelon des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des SAF en service à la Trésorerie Paierie Générale à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 à 2 ans pour le 4è échelon de son grade.

ARTICLE 2.- Le présent décret, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Brazzaville le 22 Novembre 1982

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

B. COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :
JORPC 1
DGTFP/DFP 3
D.B. 3
D.C.F. 3
SGCM/BC 2
M.F. 2
TRESOR 3
Intéressé.....1